

## LA PONCTUATION ENTRE NORME ET LIBERTÉ

Aimé THIEMELE

Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

[thiemaime2005@yahoo.fr](mailto:thiemaime2005@yahoo.fr)

**Résumé :** L'usage de la ponctuation dans les textes écrits en français suscite des polémiques. D'où l'intérêt de cet article qui se propose d'analyser « La ponctuation entre norme et liberté ». En effet, d'aucuns soutiennent que la ponctuation doit être utilisée selon la prescription grammaticale. D'autres, par contre, sont pour un emploi sans aucune contrainte, en toute liberté. Or, la grammaire peut être appréhendée comme l'ensemble des règles qui régissent le fonctionnement de la langue. Elle s'appuie sur la langue qui est un système de signes permettant 0101aux individus d'une communauté linguistique de communiquer entre eux. Dans cette perspective, la ponctuation est étudiée par certains auteurs telle NINA CATACH (Ponctuation ; 1986) comme un ensemble de signes visuels d'organisation et de représentation accompagnant le texte écrit, intérieur au texte et commun au manuscrit et à l'imprimé. Selon toujours NINA CATACH, la ponctuation comprend plus de classes de signes graphiques discrets et formant système, complétant ou suppléant l'information alphabétique. Alors, y a-t-il des règles d'usage de la ponctuation ? Tous les usagers respectent-ils ces règles ? Nous allons utiliser la grammaire normative et la taxonomie. Pour cela, nous articulons cet article en deux points. Le premier présente les règles d'emploi de la ponctuation. Quant au second, il s'attèle à démontrer le non-respect de ces règles ou encore la liberté dans l'usage de la ponctuation.

**Mots clés :** usage, ponctuation, norme, liberté, style.

**Abstract:** The use of punctuation in texts written in French gives rise to controversy. Hence the interest of this article which seeks to analyze "Punctuation between norm and freedom". Indeed, some argue that punctuation should be used according to the grammatical prescription. Others, on the other hand, are for a job without any constraints, in complete freedom. However, grammar can be understood as the set of rules that govern the functioning of the language. It is based on language, which is a system of signs allowing 0101 individuals in a linguistic community to communicate with each other. From this perspective, punctuation is studied by some authors such as NINA CATACH (Punctuation; 1986) as a set of visual organizational and representation signs accompanying the written text, inside the text and common to the manuscript and the print. Still according to NINA CATACH, punctuation includes more classes of discrete and system-forming graphic signs, supplementing or substituting alphabetical information. So, are there any rules for using punctuation? Do all users respect these rules? We will use normative grammar and taxonomy. For that, we articulate this article in two points. The first presents the rules for using punctuation. As for the second, it endeavors to demonstrate the non-respect of these rules or the freedom in the use of punctuation.

**Keywords:** usage, punctuation, standard, freedom, style.

## Introduction

La langue française, à l'écrit, rassemble dans les textes produits, un certain nombre d'éléments qui favorisent le sens de l'énoncé. Dès lors, la grammaire peut être appréhendée comme l'ensemble des règles qui régissent le fonctionnement de la langue. Elle s'appuie sur la langue qui est un système de signes permettant aux individus d'une communauté linguistique de communiquer entre eux. Au début du XVIIIème siècle, Buffier, Grimast, Girard et d'autres spécialistes de la grammaire générative se penchent sur l'exploration de la ponctuation dont l'utilisation suscite des polémiques. D'où l'intérêt de cet article qui se propose d'analyser « La ponctuation entre norme et liberté ». En effet, la ponctuation est étudiée par certains auteurs comme NINA CATACH (Ponctuation ; 1986) qui la définit comme un ensemble de signes visuels d'organisation et de représentation accompagnant le texte écrit, intérieur au texte et commun au manuscrit et à l'imprimé. Selon toujours NINA CATACH, la ponctuation comprend plus de classes de signes graphiques discrets et formant système, complétant ou suppléant l'information alphabétique. Alors, y a-t-il des règles d'usage de la ponctuation ? Tous les usagers respectent-ils ces règles ? Pour résoudre ces problèmes, nous allons convoquer la grammaire normative et la taxonomie. La grammaire normative fait référence à un ensemble de normes ou de règles régissant la manière dont la langue doit ou ne doit pas être utilisée. Quant à la taxonomie ou taxinomie, elle est une branche des sciences naturelles, qui a pour objet de décrire la diversité des organismes vivants et de les regrouper en entités appelées taxons afin de les identifier, les décrire, les nommer et les classer. Pour cela, nous articulons cet article en deux points. Le premier présente l'emploi de la ponctuation selon la norme. Quant au second, il présente la conception de la ponctuation selon les différents auteurs : la ponctuation logique.

### 1. L'usage de la ponctuation selon la norme

Plusieurs auteurs ont tenté de définir la ponctuation, chacun selon l'angle sous lequel il se place. Mais, dans l'ensemble, toutes les définitions se complètent et forment un tout qui éclaire ce système de signes. C'est dans cette optique que Pierre Larousse affirme que la ponctuation est un ensemble de « signes graphiques marquant les pauses entre phrases ou éléments de phrases ainsi que les rapports syntaxiques ». Nina CATACH (1994) en donne une définition générale en ces termes :

Ensemble des signes visuels d'organisation et de présentation accompagnant le texte écrit, intérieurs au texte et communs aux manuscrits et à l'imprimé, la ponctuation comprend plus de classes de signes graphiques discrets et formant système complétant ou suppléant l'information alphabétique.

quant à Serve et Perrot, ils déclarent que « la ponctuation est l'ensemble des signes que l'on emploie pour délimiter les phrases et les parties de phrases afin de faciliter la compréhension du texte et de préciser son sens »; un point de vue auquel adhèrent les auteurs du *journal de la typographie et de la lithographie* lorsqu'ils affirment que: « la ponctuation est l'anatomie du langage

ou de la pensée, et non point une affaire de tâtonnement ou de fantaisie : ponctuer c'est disséquer les phrases et donner à chacune de leurs parties le sens voulu par l'auteur. ». Toutefois, l'étude de leurs travaux permet de les classer, de manière artificielle en partisans plus ou moins convaincus d'une ponctuation logique ou d'une ponctuation prosodique ».

## 2. La conception de la ponctuation selon les différents auteurs : la ponctuation logique

La notion de « ponctuation » est appréhendée sous plusieurs formes par différents auteurs. Selon eux, elle peut être à l'origine des points de divergence ou de convergence dans la production des textes écrits pour en déduire le sens de l'énoncé. Nous portons d'abord notre réflexion sur Jacques Popin (communication et langages sur la ponctuation, 1999 pp 123-124) qui, dans son article intitulé "Un espace de liberté" estime que « si l'on s'en tient aux textes littéraires, on rencontre des auteurs qui multiplient les signes de ponctuation, d'autres qui les ignorent totalement [...] d'autres enfin, les plus nombreux, qui plient la ponctuation à leur fantaisie ». Cette citation stipule que certains auteurs font un usage correct de la ponctuation dans leurs écrits. D'autres également, font des productions sans intervention de ponctuation. Enfin, quelques-uns emploient les signes de ponctuation dans leurs textes sans montrer leur utilité. Dans le même article, Jacques Popin écrit : « cette seule observation suffit à indiquer que la ponctuation est libre ». Selon lui, l'autonomie dans la ponctuation se perçoit dans la mesure où l'auteur peut placer les signes de ponctuations comme il veut. C'est à dire selon ses sensations, ses goûts, ses sentiments, son plaisir. Dans ce cadre, la ponctuation ne répond pas aux exigences du texte mais fonctionne selon ce que l'auteur veut faire comprendre au lecteur ou à l'auditeur.

Ensuite, Jean Joubert, dans le document de la langue française intitulé La ponctuation écrit : « j'écris maintenant des poèmes avec une ponctuation minimale, ou sans ponctuation et, j'ai recours à des procédés typographiques pour indiquer la respiration du texte ». Cette citation insinue que l'auteur dans ses créations artistiques emploie un petit nombre de signes de ponctuation ou encore d'autres éléments pour mieux montrer comment le texte fonctionne.

Enfin, Herve Bazin dans son ouvrage intitulé *La ponctuation*, s'exprime en fonction de la suppression de la ponctuation de la production littéraire en ces termes : « qu'il existe des règles de ponctuation, c'est l'évidence. Et le fait de les omettre ou de les nier ne les détruit jamais, puisqu'en définitive, même chassées de l'écriture, elles s'imposent au discours ». Selon l'auteur, la ponctuation s'impose à tout discours qu'il soit écrit ou oral, même si l'on ignore son existence. Selon Serve et Perrot qui lui attribuent un rôle surtout prosodique, la ponctuation est l'ensemble des signes que l'on emploie pour délimiter les phrases et les parties de la phrase afin de faciliter la compréhension du texte et de préciser son sens. La ponctuation logique, dans son sens, évoque des règles bien précises dans les productions des textes littéraires et autres. Elle permet de donner un sens au texte, de mieux comprendre la structuration de celui-ci, mais aussi d'explicitier son fonctionnement, d'où sa nécessité dans le fonctionnement des textes littéraires et dans le décryptage d'un énoncé. Ainsi, la ponctuation sert avant tout

à faire toutes les nuances de la pensée d'un auteur et à éviter de fâcheuses équivoques. Thimonnier laisse entendre qu'il n'y a qu'une analogie entre la ponctuation de l'écrit et la prosodie de l'oral : la première permet une bonne compréhension du texte, ce qui permet ensuite au lecteur de réaliser judicieusement pauses et intonations. Ce point de vue est défendu par d'autres auteurs comme Javet et Matthey, Brun et Doppagne, Pol Gaillard, Galizot. On pourrait rattacher aussi Lydia Hirschberg à cette tendance.

Nous parlons plus de la mise en page, pour laquelle l'aspect visuel est indubitablement prégnant, que de la ponctuation au sens restreint. Si l'on se réfère à Nina Catach, spécialiste incontestée du domaine, qui attribue l'invention de la ponctuation aux conservateurs de la bibliothèque d'Alexandrie, bien avant l'apparition des signes au moyen âge, nous pouvons affirmer que depuis ses origines, la ponctuation revoie indissolublement à l'oral et à l'écrit. Les conservateurs avaient en effet besoin à la fois d'une aide à l'oralisation des textes et d'une aide à leur compréhension. Dans ces cas, les signes sont avant tout des marques de diction à une époque où « leggere » signifie en même temps « audire ». Dans l'autre, ce sont des signes de coupures, de notes, de rajout, de mise à la marge, pour bien séparer le texte des gloses. Les anciens avaient parfaitement conscience que la ponctuation participe de l'interprétation des textes voire de leur exégèse : ponctuer, c'est donc commenter. Aide à la prononciation et outil critique, la ponctuation présente ainsi deux sortes de points (puncta) : « des points que l'on peut appeler "sonores" [...] et des points que l'on peut appeler "visuels", et c'était souvent les mêmes. », conclut Nina Catach.

Avec la tradition patristique, on passe de l'écriture à longue ligne à l'écriture par point et virgule. En effet, c'est Saint Jérôme qui donne le premier exemple de mise en ponctuation suivi de la traduction latine de la bible, une apparence de texte lisible, passant de la *scriptio continua* à la *scriptio per cola et commenta*. La période médiévale verra les premières apparitions de la ponctuation dans les traités *le catholicon* du Génois Giovanni de Barbi dit Jean de Gênes et plus tard, sous la forme d'un dialogue de quatre pages, le *de arte punctandi* figurant à la fin de *l'orthographia* du Lombard Gasparino Barzizza. Les études sur la ponctuation des manuscrits médiévaux font état de la pauvreté des signes internes mais aussi de l'importance et de la richesse des marques majeures comme des capitales et les enluminures, mettant en lumière le souci de la visualisation énonciative des unités de lecture. La ponctuation de Mirbeau est un élément remarquable de son écriture. L'usage tout expressif de la ponctuation (points de suspension, points d'exclamation et d'interrogation), notamment dans les nombreux dialogues, permet de constater une adéquation intéressante entre cette ponctuation. Un usage immodéré des points de suspension est remarquable, aussi bien dans les dialogues que dans les récits. On ne peut qu'être frappé par le nombre de points d'exclamation et d'interrogation mais plus encore, par les points de suspension, aussi bien au niveau intra phrastique qu'inter phrastique. Ils tendent à absorber tous les autres signes. C'est le cas du point final et des virgules qui soulignent ainsi la pause et qui contribuent à découper les phrases. Quand il s'agit des points d'interrogation ou d'exclamation, il les double.

Au regard de la ponctuation, le dialogue qui ne fonctionne pas sur le principe accumulatif de la description semble porteur d'une autre esthétique et donc d'une autre perspective. La ponctuation de Mirbeau est naturaliste dans ses hésitations aposiopétiques, ses contradictions oxymoriques, ses errances périphrastiques. Elle transcrit les aléas de la conversation, pas seulement « Le mouvement et le ton de la conversation, le tour d'esprit particulier de chaque causeur » mais aussi et surtout « une conversation avec ses redites, ses longueurs, ses paroles inutiles. ». L'écriture de MIRBEAU n'a alors que faire de la concision. Il s'agit bien plutôt de suivre au plus près les aléas de la parole produite dans sa durée même. La présence de la ponctuation forte, des interjections (*sacristie!*; *oh!*; *ah!*; *eh!*; *bougrel!*; *foot!*; *zut!*; *flut!*;...) voire des onomatopées (*pou!*; *ta ...*) indique en outre que l'auteur tente de rendre compte des émotions, des affects qui sous-tendent la production de ses paroles. Toute ponctuation chez MIRBEAU se dote ainsi d'une fonction sémantique exacerbée.

Si l'utilisation des signes de ponctuation est règlementée selon des normes d'usage chez certains écrivains ou auteurs, chez d'autres comme Pierre Kouassi ce n'est pas le cas. En effet, dans son œuvre, bien qu'il nous fasse le récit d'une histoire savoureuse, truculente et surtout iconoclaste, l'on observe une abondance de ponctuation. Laquelle utilisée non pas forcément selon les règles ou normes d'usages mais plutôt selon ses propres convictions, ses propres désirs, et surtout selon ses aspirations qui ne sont rien d'autres que de dénoncer les maux qui sévissent dans notre société, sa société. Une société dans laquelle il vit et a été témoin. Avec lui chaque signe de ponctuation utilisé est parlant.

On le sait avec Grevisse qu'on emploie ordinairement la virgule pour marquer une pause de peu de durée, une juxtaposition. Et cette appréhension de la virgule longtemps régné par les travaux de plusieurs auteurs et chercheurs. Mais au-delà de toutes ces appréhensions Pierre Kouassi accorde une attention particulière à l'utilisation de la virgule. Celle de lui conférer une définition plus large en l'utilisant non pas pour marquer des pauses mais pour véhiculer des messages. C'est-à-dire qu'elle a une portée sémantique. C'est sans doute ce que Riegel, Pellat, et Rioul soutiennent quand ils disent « les signes de ponctuation peuvent ajouter des éléments d'informations qui se superposent au texte et complètent l'apport sémantique des mots et des phrases » (Riegel et al. 1994, p.87) et ils vont plus loin pour dire également que « la ponctuation est un système des graphiques qui contribuent à l'organisation d'un texte écrit en apportant des indications prosodiques, marquant des rapports syntaxiques ou véhiculant des informations sémantiques » (Riegel et al. 1994, p.140). En effet, l'auteur utilise la virgule comme marque de juxtaposition, de gradation. Cette juxtaposition est utilisée certainement pour nous montrer ou mieux pour nous exprimer le mal être de l'auteur vis-à-vis de sa souffrance et celle qui régit les normes de cette société. Il exprime par cette juxtaposition la dureté, le combat acharné et effréné mené à tout moment pour survivre. Cela est bien manifeste à la page 12 quand il dit « chaque jour, chaque minute, chaque seconde qui s'écoule est une épreuve [...] ». On voit bien ici que l'auteur se sert de la virgule pour mieux nous faire percevoir sa pensée. L'utilisation de cette virgule marque non seulement une

insistante sur le temps mais nous démontre le caractère pénible de la vie. C'est bien cela que Petillon exprime selon cette pensée :

La ponctuation est le style dont use l'auteur pour façonner la phrase à son usage, pour mesurer son allure, elle est le biais par lequel il peut écrire le temps. Elle bat le rythme, elle jalonne la marche du lecteur qui s'avance dans le roman, elle est le biais par lequel il peut saisir le temps. Dessinant à nos yeux les formes que notre lecture déplie, la ponctuation délimite l'espace temporel que crée l'œuvre d'art et en est ainsi un des critères nécessaires.

Petillon (2013, p.288)

Cette conception va au-delà des limites habituelles attribuées à la virgule et qui indiquent qu'elle sert à marquer des pauses à l'écrit comme à l'oral. Elle peut servir à délimiter le temps, à préciser l'espace pour mieux nous guider dans le récit. C'est un indicateur temporel qui nous guide sur le moment où l'auteur nous parle. La virgule ici actualise le récit et nous permet de mettre en évidence une simultanéité entre les dits de l'auteur et la réalisation de ce dont il parle. Aussi, la virgule peut être objet d'implication et d'identification. Cette idée, Pierre Kangannou nous la démontre dans son roman. En fait, si l'auteur nous fait ces précisions avec des indications temporelles, ce n'est pas parce qu'on lui a raconté mais plutôt parce qu'il l'a lui-même vécu et il a même été victime de cette souffrance. Il nous le fait savoir à la page 13 : « *j'étais là, moi,* » et à la page 14 « *moi,* » en fait, l'auteur pourrait simplement dire : « *moi* » mais il accompagne cette affirmation par une emphase. Ceci pour nous montrer qu'il s'agit bien de lui. De ce point de vue, la virgule se présente comme une marque d'identification de tout ce qui est dit. Et l'auteur va plus loin quand il dit : « c'est encore et toujours le commencement des douleurs, c'est mon quotidien, c'est mon journal de galère, c'est le manifeste des pauvres, il est connu de tous les prolétaires [...] » p54. Il s'agit pour l'auteur de nous montrer non seulement qu'il s'agit de lui mais en nous décrivant une société caractérisée par la douleur, la pauvreté, le manque de nourriture.

En dépit de toutes ces souffrances qu'il endure, l'auteur dit « non », il refuse cette situation et prône le changement, l'affranchissement. On le voit respectivement aux pages 30 et 53 « non, » ; « non, » ; « ce n'est pas possible ». En effet, il se sert de la virgule pour nous permettre de mieux percevoir son avis qui est le refus et un désir d'affranchissement. Alors, la virgule peut se présenter comme un outil d'identification, de désignation de ce qui est dit. L'auteur aurait pu utiliser n'importe quelle signe pour s'identifier comme le gras, l'italique etc. ... mais il utilise la virgule.

Toujours avec Maurice Grevisse (Le bon usage, 2007), on sait qu'en règle générale, « les guillemets s'emploient principalement au début et à la fin d'une citation, d'un discours direct (représentant des paroles, des pensées) » mais ce qui devrait nous intéresser ici ce ne sont pas les citations ou les discours rapportés que cela implique mais plutôt la portée sémantique que chaque discours pourrait avoir sur le discours de l'auteur. Les guillemets peuvent traduire alors de ce point de vue une relation existentielle entre le monde extérieur et l'énoncé de l'auteur. En utilisant les propos autres que les siens, l'auteur veut donner du crédit à ses

propos. Il engage ainsi un dialogue entre l'extérieur et son discours. En effet, utilisé par exemple la célèbre citation de feu Felix Houphouët-Boigny « un homme qui a faim n'est pas un homme libre, un homme qui ne peut pas s'élever au-dessus des contingences matérielles et se comporter en être pensant n'est pas libre. ». C'est exprimer deux sentiments : l'aliénation qui assaille tout le pays et son indignation vis-à-vis de cette aliénation car à la lecture de cette citation l'on retient comme thème principal la liberté. En effet cette liberté est la vertu la plus recherchée par tout individu mais si l'on tient compte du contexte d'écriture de cette œuvre on comprend que celle-ci est bafouée et cette citation vient appuyer étayer les propos de l'auteur.

Par ailleurs, l'auteur n'utilise pas seulement les citations pour évoquer sa situation pénible mais pour se remonter le moral, pour se donner de l'espoir. Les guillemets deviennent alors des signes de ponctuation exprimant l'espoir, l'espérance. Mais en quoi les guillemets se révèlent-ils comme des signes d'espoir ? Si un auteur désire exprimer une idée ou une pensée qui serait bien dit par un autre ou qui exprimerait de façon fidèle sa pensée, il peut l'emprunter pour mieux la faire valoir. Et grammaticalement parlant l'outil le mieux adapté ou couramment utilisé est « les guillemets ». C'est ce que Pierre Kouassi veut nous montrer : qu'il n'est pas faible et qu'il n'abandonne pas à la première épreuve. Et ça, Guillaume d'Orange nous le signifie en ces termes « un cœur courageux trouve jusque dans les revers de la fortune de quoi ancrer son espérance ». L'auteur refuse de subir toutes ces souffrances et il espère un lendemain meilleur. C'est pour cela qu'il dit : « I have a dream », « yes we can ». Grâce à ces propos il veut donc être le prophète de la bonne nouvelle, de la rénovation, du développement. On voit donc qu'à travers les guillemets le locuteur insère non seulement un discours dans un discours mais il le fait à des fins purement sémantiques.

Enfin, Pierre Kouassi utilise les guillemets comme un outil de dénonciation. Il dénonce l'ignorance qui caractérise le peuple notamment les élèves qui ont du mal à apprendre et même à conjuguer un verbe au présent de l'indicatif. À travers cette anecdote, l'auteur veut nous montrer non seulement le degré d'ignorance des élèves et étudiants d'aujourd'hui, mais aussi le degré de leur refus d'apprendre. Toujours dans sa visée dénonciatrice, l'auteur nous présente les boîtes de nuit et hôtels qu'il a lui-même visités et ce à l'aide des guillemets : « j'ai successivement visité le pécheur du ciel, [...] » p85 « la chambre de géant », « le célibataire éternel » etc. p91. Une manière pour lui de nous faire percevoir et comprendre le quotidien des habitants de ce foutu pays. En effet, c'est une vie de débauche, de libertinage qui caractérise ce foutu pays. De plus, les points d'exclamation et d'interrogation sont utilisés par l'auteur pour exprimer des sentiments. Mais comment s'y prend-il ? En effet, on observe une transgression des normes d'usage du point d'exclamation car selon (Grevisse, 2007, p.123) « quand on introduit une exclamation le point d'exclamation se met non après oh mais à la fin de l'exclamation » cette transgression n'est pas fortuite. À travers cette utilisation particulière du signe ici, l'auteur exprime son ressenti, sa tristesse et son mal être quant à la situation du peuple ivoirien dont il en fait

partie mais plus précisément sur la pauvreté. Il met l'accent sur la pauvreté qui rend difficile la vie à travers l'interjection « *ah !* » à la page 17.

Comme si la pauvreté ne suffisait pas pour rendre la vie sociale difficile, plusieurs autres formes de maux tels que la pédophilie, l'homosexualité, la drogue naissent. Alors, l'auteur décide de lutter contre tous ces fléaux. C'est pour cela qu'il affirme à la page 53 de son œuvre : « *je ne l'accepterai jamais !* ». Ce point d'exclamation que nous voyons renforce mieux le sens de cette phrase. Il permet à l'auteur d'exprimer sa désapprobation. Il nous permet aussi de comprendre la charge émotionnelle qui anime l'auteur. Par conséquent toutes les fois où l'auteur à utiliser le point d'exclamation c'est pour dénoncer. En effet cela voudrait dire que l'utilisation d'un point d'exclamation pourrait supposer un éveil de conscience. Le point d'exclamation permet d'exprimer le dépaysement de l'auteur face au vécu terne. À la page 128 on constate bien ce sentiment chez Pierre Kouassi quand il dit « *la queue est glissante dans ce foutu pays ! (..)* ». Nous notons qu'il utilise les guillemets pour dénoncer toute la corruption et les injustices qui règnent dans « *Dans ce foutu pays* ». Une corruption grandissante à tel point qu'aucune personne n'est honnête dans ce pays. Or la corruption est le premier obstacle du développement. Alors face à cela, l'auteur est dépaycé, est dérouté, il ne sait plus où il est. Une manière à lui de montrer le degré de perte de ce foutu pays donc en quête d'identité. Cela se perçoit par l'utilisation des points d'interrogations à la page 54 « *êtes-vous bien dans ce foutu pays ?* » à la page 125 « *aurions-nous rencontré un seul homme honnête dans ce foutu pays ?* » Ces points d'interrogation ici nous montrent que l'auteur s'interroge sur la situation du pays. Il est étonné de constater qu'il n'y a aucune personne honnête. Une manière pour lui également d'attirer l'attention du lecteur sur ce qui se passe dans ce pays, sur la mentalité de l'homme dit moderne. Le point d'interrogation est un outil d'expression des sentiments et Pierre Kouassi l'utilise dans ce cas pour nous démontrer son mépris vis-à-vis de tous se qui se trame dans ce foutu pays. Mais il ne s'arrête par là. Il est bien déterminé à aller plus dans sa mission dénonciatrice. Il décide alors cette fois de nous montrer un autre aspect de la vie de ce pays. Pour cela il utilise les deux points. En effet, de manière générale les deux points « *annoncent la citation d'un texte, la reproduction des paroles ou des pensées de quelqu'un* » c'est effectivement ce que l'auteur fait. Mais derrière cette manière de faire se cache un combat psychologique et idéologique. En fait, l'utilisation des deux points révèle une sorte de relation entre l'Afrique et l'occident. Pour lui, c'est donc « *une chute, on suit les occidentaux dans leur descente aux enfers et bientôt on fera des marches dans la rue en criants : « mariage pour tous, sexe pour tous, sans tabous pour tous »* » p 91. Ici les deux points utilisés nous montre mieux l'idéologie développée par les occidentaux et qui sera susceptible d'être la nôtre au vu du comportement ignoble de nos frère africain. Aussi à la page 91 une utilisation des deux points attire notre attention. Il s'agit certainement d'une dénonciation pour dire qu'on peut utiliser les deux points pour rendre plus explicite une idée ou un fait qu'on aimerait dénoncer et c'est ce qui fait pierre par l'utilisation qu'il fait à la page 92[...] : « *tu viens faire quoi, tu vas demander quoi à Dieu, tu fais trop pitié regarde comment tu es habillé [...]* ». Ceux-ci sont les propos rapportés de deux



hommes que j'aimerais appeler « gardes de l'église » que l'auteur met en exergue dans le but de montrer le degré de méchanceté et comment les gens pensent dans notre société. Une société rayonnante et éclatante de l'extérieur mais très sombre de l'intérieur.

En considérant toujours que tous ces signes de ponctuation, c'est-à-dire la virgule, les guillemets, les points d'exclamation et d'interrogation, les deux points évoqués ont une influence sur le discours qu'en est-il de l'italique ? L'italique est un signe qui se rapproche de guillemets cela voudrait dire qu'il sert également à introduire un discours ou une citation mais si tel est le cas l'auteur aurait pu se limiter qu'aux guillemets mais pourquoi il utilise donc l'italique ? Si l'on s'en tient à la définition du dictionnaire, l'italique est « un caractère d'imprimerie incliné vers la droite ». Ce signe de ponctuation passerait à première vue comme un signe insignifiant car il est aussi employé pour les noms de musiques, les noms propres, les titres d'œuvres littéraires, musicales etc. Or cette utilisation ordinaire peut générer des sens selon les convictions et les désirs de l'auteur. Cela relève de l'esthétique et de l'ingéniosité de l'auteur. En effet, c'est une manière pour l'auteur de reconsidérer les problèmes développés dans son roman en vue d'une prise de conscience.

Les variations observées dans cette œuvre sont significatives. En effet, on note que malgré l'abondance de signes de ponctuation, seulement trois d'entre eux ont une variation presque étonnante. Il s'agit de la virgule et l'italique qui s'observent dans la quasi-totalité de l'œuvre. À côté de ces signes, on remarque aussi que les guillemets sont employés 156 fois dans l'œuvre. Mais pourquoi l'auteur préfère-t-il la virgule et l'italique au détriment des guillemets et des autres signes ? En effet, on sépare par une virgule tout élément ayant une valeur explicative. Cela voudrait dire qu'à travers cette utilisation particulière de la virgule, l'auteur voudrait montrer au lecteur le nombre infini de problèmes et de maux qui sévissent dans le pays imaginaire qu'il a créé. Alors il veut nous les faire observer dans les moindres détails notamment par les pauses observées à l'oral.

Quant à l'italique et les guillemets ce sont tous deux des signes d'encadrement de paroles ou discours de quelqu'un. Alors si l'auteur décide de les utiliser ainsi, c'est pour nous montrer à quel point le monde extérieur est fortement impliqué dans son œuvre. L'auteur est certes témoin de tout ce qui se passe, il raconte, pourtant, ce n'est pas lui qui est au centre de son discours mais plutôt l'extérieur. Entendons par extérieur toute personne vivant les difficultés décriées et dénoncées par l'auteur dans son œuvre. Cela montre à quel point l'auteur est soucieux et souciant. Son engagement naît dans la compassion pour les autres. C'est bien ce qui le caractérise et le distingue des autres. Son esthétique favorisée par l'usage particulier de la ponctuation est à saluer car à travers elle le message de toute l'œuvre est entendu et compris.

## Conclusion

Au terme de cette analyse, nous notons que cette étude montre qu'il existe, d'une part, la ponctuation normative ou prescriptive, qui s'emploie selon les règles d'usage et, d'autre part, la ponctuation libre ou logique prise par la

plupart des usagers de la langue française parmi lesquels se trouvent les écrivains. Pour le démontrer, nous avons d'abord défini la notion de ponctuation et mis en relief sa conception selon différents auteurs. Ensuite, nous avons évoqué ses règles d'emploi. Enfin, nous en avons relevé l'usage selon MIRBEAU et Pierre KOUASSI KANGANNOU. Par ailleurs, nous avons démontré que le non-respect des règles, les écarts ou encore la liberté dans l'usage de la ponctuation permet de formuler, étayer, vérifier la structuration et le fonctionnement d'un texte. De plus, la liberté dans l'usage de la ponctuation renforce l'expression et l'écriture d'un auteur en lui permettant d'affirmer son style.

### Références bibliographiques

- Bazin, H. (1980). La ponctuation. *Langue française*, Larousse, (45)
- Catach, N. (1980). La ponctuation. *Langue française*, (45), 20
- Catach, N. (1994) *La ponctuation*, PUF(QSI) ,1994.
- Grevisse, M. & Goosse, A. (1994). *Le bon usage*, Paris, 121
- Joubert, J. (1980). La ponctuation. *Langue française*, Larousse, (45)
- Kouassi, P. K. (2013). *Dans ce foutu pays*, Harmattan
- Mirbeau, C. N. (2001). *Dans l'information littéraire*. (4)53, 36-47
- Popin, J. (1999). Un espace de liberté. *Communication et langages sur la ponctuation*, (122), 123-124
- Riegel, M. & al. 1994. *Grammaire, méthodique du français*. Paris, PUF
- Serca, I. (2004). *L'information grammaticale*. (102), 11-17
- Tournier, C. 1987. Essai de définition de la ponctuation et de classement des signes. *La ponctuation : recherches historiques et actuelles*, CNRS, Paris-Besançon, 257
- Vinciguerra, M. & Garnier Y. 2005. *Le petit Larousse illustré en couleurs*, Paris: Larousse